

Commune de Val d'Anast

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 5 octobre 2020 à 19 heures

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL			
Séance du 5 OCTOBRE 2020	L'an deux mil vingt, le cinq octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Val d'Anast, s'est réuni salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de M. Pierre-Yves REBOUX, Maire, après avoir été convoqué le vingt-huit septembre deux mil vingt, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.		
	Membres en exercice : 29	Présents : 25	Votants : 26
Présents	F. ADAM, M. ALIAGA, I. BRANTONNE, A. CHAUVIN, S. DENIER, A. GIZARD, F. GUILLOUËT, G. HOUSSIN, K. JUILLET, R. JUTEL, C. LAMY, C. LEBRETON, H. LEBRETON, L. LELIEVRE, F. LETORT, F. LOYER, C. MARTIN, C. MICHEL, I. NICOLAS, B. PAUMIER, P-Y. REBOUX, J-M. RUS, M-P. SALMON, Q. TIZON, J-C TROCHET.		
Absents	S. BASLÉ.		
Absents excusés	<i>Pouvoirs</i> : A. CASOL à F. LETORT, G. EDET, V. RIGAUD.		
Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T - nomination d'un secrétaire de séance : I. BRANTONNE			

Le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2020 au Conseil Municipal qui l'approuve à l'unanimité.

➤ M. Lamy rappelle avoir demandé les comptes de l'association du Cinéma. M. le Maire confirme que les documents seront transmis.

Ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Le règlement intérieur du service d'étude surveillée au groupe scolaire Cousteau.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Désignation de représentants

N° 20-99 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA CLECT DE VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTÉ

En vertu du IV. de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il revient au conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC) de déterminer la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

La Commission Finances de VHBC propose de fixer à un membre par strate de 3 000 habitants le nombre de représentants par commune. La composition de la CLECT serait donc la suivante :

Communes	Populations légales au 01.01.2020	Nombre de représentants
Baulon	2 160	1
Bourg-des-Comptes	3 264	2
Bovel	605	1
Comblessac	689	1
Goven	4 363	2

Guichen	8 568	3
Guignen	3 902	2
Guipry-Messac	6 961	3
La Chapelle-Bouëxic	1 475	1
Lassy	1 702	1
Les Brulais	533	1
Lohéac	649	1
Loutehel	258	1
Mernel	1 034	1
Saint-Malo de Phily	1 084	1
Saint-Séglin	566	1
Saint-Senoux	1 840	1
Val d'Anast	3 980	2
TOTAL	43633	26

A l'unanimité, le conseil municipal désigne M. REBOUX et M. TROCHET.

➤ *Arrivée de M. ALIAGA.*

DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

Enseignement

N° 20-100 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE SAINTE-MARIE AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

Les communes ont la possibilité de participer financièrement au fonctionnement des écoles privées en fonction du nombre d'élèves inscrits à la rentrée scolaire.

A Maure de Bretagne, un contrat simple d'association a été passé le 17 janvier 2001 entre la commune, l'école privée et le préfet d'Ille-et-Vilaine. A ce titre, la commune assume la charge des dépenses de fonctionnement, dans les conditions fixées par l'article 7 du décret n° 60-389 modifié du 22 avril 1960, des classes de maternelle et d'élémentaire pour les seuls élèves domiciliés sur la commune. Cette participation est calculée en fonction du coût moyen par élève à l'école publique.

Dans la cadre de la commune nouvelle, un avenant a été passé à la convention le 9 février 2018.

La délibération du 10 juillet 2020 a fixé à 1.498 € le coût moyen d'un élève en maternelle et à 426 € le coût moyen d'un élève en primaire au titre de l'année scolaire 2019/2020.

Les effectifs d'élèves domiciliés sur la commune et scolaires de l'école Sainte-Marie sont les suivants :

- 50 en maternelle,
- 105 en élémentaire.

Le montant de la participation financière de la commune est par conséquent de 74.900 € pour la maternelle et de 44.730 € pour l'élémentaire, soit un total de 119.630 €.

➤ *M. LAMY trouverait logique que la commune puisse avoir un droit de regard sur les comptes de l'école. Il demande la durée du contrat actuel, comment est-il reconduit ? Le contrat d'association sera transmis au conseil municipal.*

A la majorité (abstention de M. Lamy), le conseil municipal approuve le montant de la participation financière de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Sainte-Marie au titre de l'année scolaire 2019/2020, et autorise Monsieur le Maire à la verser.

FINANCES

Subventions

N° 20-101 - RÉPARTITION 2020 DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2019 – DEMANDE DE SUBVENTION

La répartition du produit des amendes de police est réglementée par les articles R 2334-10, 11 et 12 du code général des collectivités territoriales. Pour les communes de moins de 10.000 habitants, elle est faite par le conseil départemental qui arrête la liste des bénéficiaires et le montant des attributions à verser.

Les sommes allouées sont utilisées pour les projets d'aménagement suivants :

- Arrêt de bus sur tous types de voie ;
- Plans de circulation concernant l'ensemble de l'agglomération ;
- Parcs de stationnement en dehors des voies de circulation ;
- Feux de signalisation tricolore ;
- Signalisation de passages piétons, hors renouvellement ;
- Aménagement de sécurité sur voirie ;
- Aménagement piétonniers et/ou pistes cyclables protégés le long de voies de circulation.

Par délibération du 2 décembre 2019, le conseil municipal a approuvé, pour un coût est de 15.161,25 € HT, la réalisation d'un plateau ralentisseur rue de Campel afin de sécuriser les traversées piétonnes entre le parking public du presbytère (72 places) et la maison de santé pluridisciplinaire. Il a sollicité une subvention la plus élevée possible au titre de la répartition des recettes des amendes de police – programme 2020.

Par courrier du 3 septembre, Madame la préfète d'Ille-et-Vilaine informe que le produit des amendes de police en 2019 a été de 1.170.000 €. Au cours de sa réunion du 31 août, la commission permanente du conseil départemental a arrêté la liste des communes susceptibles de prétendre à une subvention.

Val d'Anast peut ainsi bénéficier d'une aide de 2.881 €. Pour ce faire, il convient que le conseil municipal délibère pour approuver ce financement et s'engager à réaliser les travaux.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le financement pour la réalisation d'un plateau ralentisseur rue de Campel sur la RD 65, s'engage à réaliser les travaux correspondants et autorise Monsieur le Maire à solliciter le versement de la subvention.

DOMAINE ET PATRIMOINE

Aliénations

N° 20-102 - VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE XE 160 A COUTOUSE

La Commune a été saisie d'une demande d'achat de la parcelle cadastrée XE 160 d'une superficie de 520 m² située à « Coutouse » classée en zone Ah au Plan Local d'Urbanisme de Maure-de-Bretagne

La zone A comporte une sous zone dénommée Ah qui correspond aux constructions sans lien avec l'activité agricole. Les nouvelles constructions, les extensions du bâti existant, le changement de destination sont autorisées sous réserve du respect de l'activité agricole voisine.

Le demandeur envisage d'acheter le bien cadastré XE 155, 157, 158, 159, 161, 162, 163 et 164 appartenant aux conjoints MOTEL et souhaiterait acquérir cette parcelle en vue de créer une unité foncière homogène pour son projet de rénovation immobilière.

Il convient de constater que ce terrain n'a pas d'usage public.

Le bien a été estimé le 2 septembre 2020 par le pôle d'évaluation domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques à 9.900 € HT et hors frais, à plus ou moins 10 %.

Par courrier du 22 septembre 2020, le demandeur, M. Josselin PESCHARD, a fait connaître son accord de principe d'achat pour un prix de 15 € par mètre carré.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la vente à M. Josselin PESCHARD - domicilié 11 rue des Bruyères, 35330 Les Brûlais - de la parcelle cadastrée XE 160, d'une superficie de 520 m² située à « Coutouse » et classée en zone Ah au Plan Local d'Urbanisme de Maure de Bretagne ;
- Fixe le prix de vente à 15 € le mètre carré hors frais, soit 7.800 € nets ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

URBANISME

Droit de préemption urbain

N° 20-103 - DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER D'UN BIEN SOUMIS A DROIT DE PRÉEMPTION AU TITRE DU CODE MINIER

Maître BOUTHEMY, notaire, a transmis en mairie le 2 septembre une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) d'un bien soumis à droit de préemption au titre du code minier.

L'article L336-1 du code minier dispose que « Les communes et, à défaut, les départements ont un droit de préemption en cas de vente des carrières laissées à l'abandon, lorsque celles-ci ont été exploitées sur leur territoire. Ce droit ne peut primer sur les autres droits de préemption existants. »

La DIA porte sur 21 parcelles formant un seul ensemble et appartenant à 4 propriétaires différents :

- M. et Mme MICHEL et Monique DANIEL pour 6 ha 14 a 83 ca ;
- Les Carrières de MONT-SERRAT pour 2 ha 21 a 30 ca ;
- La SCI La Lande des Clôtures pour 8 ha 35 a 3 ca ;
- Mme Joëlle RACAPÉ pour 2 ha 9 a.

Elles correspondent à une ancienne carrière de sable, comprenant une excavation remplie d'eau au lieu-dit La Lande des Clôtures. L'ensemble représente une superficie de 18 ha 70 a 16 ca.

Au regard du plan local d'Urbanisme de Maure de Bretagne, toutes les parcelles sont classées en zone Nc sauf la parcelle cadastrée YO 153, d'une contenance de 1 ha 46 a 76 ca, classée en A.

Le bien est vendu au prix de 112.730 € à la SCI CLARDOIN dont le siège est au lieu-dit La Rivière à St Malo de Phily.

➤ M. LAMY regrette le manque d'information et de garantie quant à la pérennité de la pièce d'eau. M. le Maire et Mme ADAM précisent que la question posée est celle d'une vente et non de l'usage qui est réglementé par le PLU, lequel s'impose quel que soit le propriétaire.

A la majorité (abstention de M. Lamy), le conseil municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption de la commune.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Fonctionnement des assemblées

N° 20-104 - CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF « CADRE DE VIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE »

Le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2143-2, prévoit que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire. Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Considérant qu'il est souhaitable de favoriser l'implication des habitants dans la vie communale en mettant en œuvre des moyens de vulgarisation et de diffusion des pratiques en matière de cadre de vie et de développement durable ;

➤ M. LETORT s'interroge sur la possibilité de remplacer des membres en cours de mandat. M. le Maire répond par l'affirmative et que pour le moment le nombre maximal de 20 habitants n'est pas atteint.

Mme GIZARD demande si les membres seront représentatifs du territoire. Mme BRANTONNE précise que les personnes intéressées résident à la fois dans les bourgs et l'espace rural, et tant à Campel qu'à Maure.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Institue un comité consultatif « cadre de vie et développement durable » ;
- Fixe sa composition à 25 membres répartis comme suit :
 - M. le Maire ou son représentant ;
 - L'adjointe déléguée à l'attractivité ;
 - L'adjoint délégué à l'urbanisme ;
 - L'adjoint délégué à la voirie – travaux – transition écologique ;
 - La conseillère municipale déléguée à l'assainissement et à l'environnement ;
 - 20 maximum habitants de la commune non élus municipaux.
- Approuve la charte de fonctionnement du comité consultatif « cadre de vie et développement durable ».

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Délégations de fonctions

N° 20-105 - DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS : PRÉPARATION, PASSATION, EXÉCUTION ET RÈGLEMENT DE MARCHÉS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE SERVICES

Décisions du Maire du 1er juillet au 30 septembre 2020				
Budget	Tiers	Objet	Montant TTC	
	ACCESS	Sono complète marché	6 386,22 €	
	ACCESS	Chapiteaux	15 360,00 €	
	ACCESS	Ecran vidéoprojecteur salle de Campel	1 737,34 €	
	A.S. COYAC	Réfection totale du plafond salle Calypso	1 977,60 €	
	CHAMBERSIGN	Certificats électroniques	288,00 €	
	DESK - KODEN	Logiciels Microsoft Famille	169,88 €	
	DESK - KODEN	Ordinateurs portables Adjoints & ST	4 123,61 €	
Commune - Investissement	ECONOCOM	Ordinateur portable Maire	1 195,50 €	
	LEVIEIL E	Appareils ménagers bureau du Maire	528,24 €	
	MEDIALEX	Annonce "Modification simplifiée n°6 du PLU"	163,42 €	
	NUANCES	Aménagement enseigne sur l'espace culturel du Rotz	2 388,00 €	
	PAVOINE SARL	Remplacement variateur de vitesse chauffage Rotz	5 894,40 €	
	POULAIN	Vélo assistance électrique Policier Municipal	2 000,00 €	
	POULAIN	Souffleur STIL	620,00 €	
	SIAEP LES BRUYERES	Renforcement du réseau pour la défense incendie à la Gilardais	7 178,40 €	
	SIGNAUX GIROD	Panneaux de signalisation	5 773,38 €	
	TBI	Mobilier bureau Policier Municipal	1 071,46 €	
	TBI	Table réunion bureau Maire	155,39 €	
	VEDIF COLLECTIV	Ensemble de mobilier salle du Rotz & Campel & festivités	5 901,96 €	
	TOTAL INVESTISSEMENT			62 912,80 €

Budget	Tiers	Objet	Montant TTC
	ACTARUS - KAMPUS - RGAME	Participation sorties animation jeunesse	346,80 €
	ATLANTIQUE BOISSONS	Manifestations divers	492,98 €
	AUTODISTRIBUTION	Entretien 207, Master, Jumper & Ivéco	566,47 €
	AVOCAT AZINCOURT	Frais d'inscription hypothèques SARL Caractères	172,00 €
	B2F	Location camion nacelle (fanions centre bourg)	244,42 €
	BERNER	Pince serre-tube ST	175,79 €
	BHR	Béton pour dalle table extérieure Campel	382,90 €
	BLANCHARD TP	Remplacement vitre cabine tracto	528,20 €
	BRICO	Fournitures diverses maison de santé	223,13 €
	BRETAGNE MATERIAUX	Fournitures pour vestiaires foot Campel & planches de coffrage	192,25 €
	BREIZ INCENDIE	Mise en service extincteurs bâtiments Campel & maison de santé	3 077,20 €
	BREJOIN	Végétaux maison de santé	169,75 €
	CALVEZ	Fourniture électrique mairie, maison de santé, bloc secours cinéma & disjoncteur église	794,78 €
	CARALEX	Tapis salle de judo	467,46 €
	CARRIERES DE MONT	Sable 0/20 & Gravier 0/31.5 voirie	1 964,26 €
	CAT - BAIN	Terreau & plantations	344,76 €
	CENTRE DE GESTION	Frais de gestion dossiers agents	1 968,08 €
	CIB	Produits entretien salle du Rotz	771,34 €
	CHENU	Poubelle ST	285,90 €
	CHENU	Produits entretien salle du Rotz, Campel, Cousteau	1 330,46 €
	CHENU	Désinfectant, gel, masques COVID	2 734,07 €
	COTRAL	Protections auditives personnel Rotz	280,09 €
	CREATIONS HUFA - EDITIONS PED.A. - GROUPE DELTA OUEST - LE VERDIER -	Fournitures scolaires	8 283,56 €
	PAPETERIES D'ARVOR - RESEAU CANOPE - SADEL		
	CREPERIE LE GUEN	Sacs cadeaux école & restaurant scolaire Cousteau	251,30 €
	CUMA	Forfait compost	141,36 €
	DESSINE @ DESSEIN	Bâches "Anast en fête" les 12 & 13 septembre 2020	396,00 €
	DESSINE @ DESSEIN	Flyers Forum associations du 5 septembre 2020	360,00 €
	DISTRIVERT	Fournitures divers - Rotz & ST	558,41 €
	DIVERS - COVID	Fournitures diverses COVID (gel, masques, désinfectant ...)	4 375,97 €
	DIVERS - COVID	Bons d'achat de 10 € chez les commerçants de Val d'Anast	2 890,00 €
	EUREDEN	Ecorce de peuplier & terreau	1 628,42 €
	EURO CONCEPT	Guirlandes fanions centre bourg	435,60 €
	FERATTE SAS	Réparation fuite toiture salle Calypso	818,64 €
	GAMA 29	Produits d'entretien divers restaurant scolaire	4 916,37 €

Commune - Fonctionnement

Commune - Fonctionnement	GARAGE BARBEL	Remplacement pneu Master polybenne	239,24 €
	GRUPE PIERRE LEGOFF	Produits d'entretien divers Cousteau & Calypso	4 766,84 €
	IGOL	Huile pour matériel	292,45 €
	IMPRIMERIE PIERRE	Bons cadeaux commerçants de Val d'Anast COVID	180,00 €
	INTERMARCHE	Fournitures Cousteau, restaurant scol. ST, Rotz & COVID	186,00 €
	KERHERVE	Fournitures chevilles & crochets Rotz	246,05 €
	KERSABOIS	Travaux de débroussaillage (parcelle ZN43)	627,00 €
	LEGALLAIS BOUCHARD	Petit matériel maison de santé & Cousteau	232,03 €
	LE PETIE ATELIER	Filtres pour tracteur espaces verts	208,20 €
	LEPORCHER	Plantations	2 030,49 €
	LOIZANCE	Sable & gravier	506,02 €
	MICRO C	Chargeur & câble informatique Cousteau	157,80 €
	OELIATEC	Location Houat désherbeuse	1 176,00 €
	OFFICE SPORTS	Animation jeunesse mise ç disposition personnel	135,30 €
	P2ID	Bulletins	2 558,40 €
	P2ID	Cartes élus, affiche fête, info maison de santé	2 557,20 €
	PAVOINE	Réparation réducteur de pression restaurent scolaire	847,20 €
	ROSALOU & DISTRIVERT	Maisons fleuries	875,00 €
	SELF SIGNAL	Sacs de lestage - voirie	451,20 €
	SETIN	Fournitures cylindres & clés salles de Campel & Rotz	1 043,08 €
	SOFIBAC	Vêtements de travail	276,37 €
	SONEPAR	Fourniture électrique stock atelier	663,60 €
	TBI	Fournitures administratives mairie	408,40 €
URVOY FRERES	Pièce pour débroussailleuse, lame tondeuse complexe sportif	911,31 €	
VERALIA	Brande clôture maison de santé	473,64 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT			64 270,74 €

➤ M. le Maire répond aux demandes de précisions.

Le conseil municipal prend acte des décisions.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Délégations de fonctions

N° 20-106 - DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS : EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION DÉFINIS PAR LE CODE DE L'URBANISME (DIA)

Date de réception en mairie	Références cadastrales du bien	Adresse du bien	Nature du bien	Superficie totale du bien en m2	Suite donnée
26/06/2020	AB 315	15 Rue de L'Eglise	Bâti sur terrain	46	Renoncement
*03/07/2020	YL 213	6 Résidence des Primevères	Bâti sur terrain	444	Renoncement
10/07/2020	YL 72	9 Rue des cytises	Bâti sur terrain	649	Renoncement

07/07/2020	AC 101	5 Rue du Rotz	Bâti sur terrain	297	Renoncement
12/08/2020	XM 436	10 Résidence des Jacinthes	Bâti sur terrain	434	Renoncement
02/09/2020	048 D 1357-1358-1536-1538	201 Rue de Maure	Bâti sur terrain	612	Renoncement
*04/09/2020	YL 213	6 Rue des Primevères	Bâti sur terrain	444	Renoncement
08/09/2020	048 D 1540	Rue du Loutehel	Bâti sur terrain	247	Renoncement
21/09/2020	AB 243	49 Rue de Guer	Bâti sur terrain	1549	Renoncement

* deux déclarations d'intention d'aliéner pour un même bien

Le conseil municipal prend acte des décisions.

DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

Enseignement

N° 20-107 - SERVICE D'ÉTUDE SURVEILLÉE AU GROUPE SCOLAIRE COUSTEAU – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Dans le cadre des services périscolaires proposés au groupe scolaire Cousteau, il est envisagé d'organiser une étude surveillée destinée aux enfants en classe allant du CP au CM2 et quittant la garderie municipale après 17h45.

Il ne s'agit pas d'un temps d'enseignement ou d'éducation mais d'un accompagnement à la réalisation des devoirs. Ce temps sera encadré par un agent communal.

L'étude surveillée aura lieu les lundi, mardi et jeudi de 16h40 à 17h30. Afin de ne pas perturber le service, il ne sera pas possible de récupérer son ou ses enfants avant 17h45.

L'étude surveillée sera facturée au même titre que la garderie, soit 1 € la séance.

L'inscription se fera par période scolaire entre deux vacances. Le nombre de places sera limité à 12 enfants. Priorité sera donnée aux enfants fréquentant régulièrement la garderie municipale.

➤ *Mme NICOLAS demande si les horaires de travail de l'agent en charge de l'étude surveillée ont été modifiés : M. CHAUVIN répond que la trame de travail était déjà modifiée.*

Mme GIZARD demande si l'agent concerné a une qualification particulière : M. CHAUVIN répond que le temps d'étude est surveillé, l'agent posté sera garant du maintien de l'ordre et du silence.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **Approuve l'organisation d'un service d'étude surveillée au groupe scolaire Cousteau à compter du 2 novembre 2020 ;**
- **Ce dispositif mis en place n'est en aucun cas un substitue d'un contrôle des devoirs par les parents.**
- **Approuve son règlement intérieur ;**
- **Précise que le tarif de 1 € la séance sera confondue avec celui de la garderie.**

Points divers

Informations des adjoints sur :

- *La mise à disposition de masques dans les 2 mairies.*
- *Le déplacement de la commission « voirie » municipale à Bouintin.*
- *Les travaux en cours au Pont Moison.*
- *Le projet de pose de radars pédagogiques et de dispositifs provisoires afin de faire ralentir la vitesse automobile, dans les bourgs et les villages.*
- *Réunion du PLU le 20 octobre.*
- *Le point sur les dégâts de la tempête Alex.*
- *L'absence de moyens communaux d'hébergement d'urgence et la nécessité de mener à bien le plan communal de sauvegarde (PCS).*
- *Le projet du comité des fêtes.*
- *Retour sur Anast en fête.*
- *Organisation d'une ½ journée de collecte de déchets le 22 novembre.*
- *Correspondant Ouest France pour Val d'Anast : entretien avec un candidat.*

Informations de M. le Maire :

La pose de panneaux de réglementation des 2 roues motorisés et de la tenue en laisse de chiens.

En réponse aux demandes de M. Lamy, information de M. le Maire sur le projet de commerce au 1 rue de Paris et sur le projet de la salle de sports.

Le Maire,
Pierre-Yves REBOUX.

